



Département : Ardèche  
Arrondissement : Largentière  
Canton : Vallon Pont d'Arc

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N ° 09 TRAVAUX EUROVIA VOIE VERTE

**VU** la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,  
**VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

**VU** l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**Vu** la demande en date du 17/03/2025 de EUROVIA 25 chemin de Saint Pierre ZA RIPOTIER SUD 072002 AUBENAS représentée par M.GRANDOUILLER Sébastien 06.18.92.82.62 [sebastien.grandouiller@eurovia.com](mailto:sebastien.grandouiller@eurovia.com)

**Considérant** que pour permettre l'exécution des travaux d'aménagement de la voie verte par EUROVIA et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Afin de permettre à EUROVIA d'effectuer des travaux d'aménagement de la voie verte consistant au coulage d'une dalle béton sous le pont à l'entrée d'Uzer avec le stationnement d'un camion PUMI sur le pont sur la RD 104 la circulation sera alternée :

**du 31 MARS AU 18 AVRIL 2025 .**

**ARTICLE 3 :** La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le pétitionnaire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne :

- M. le MAIRE
- M. le commandant de Gendarmerie de Largentière
- EUROVIA.

Uzer le 18.3.2025

